

## Contrat de scolarisation 2025-2026

Le présent contrat, règle les relations entre :

L'établissement : Collège Sainte Marie La Salle

Et

Monsieur et/ou Madame .....demeurant au .....  
..... représentant(s) légal(aux)  
de l'enfant.....désignés ci-dessous.

Il a été convenu ce qui suit :

### **1. Objet du contrat :**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles (nom, prénom de l'enfant) .....sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein du Collège Sainte Marie La Salle, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Sont annexés au présent contrat et ont valeur contractuelle, les documents suivants :

- Les informations relatives à l'inscription
- L'engagement de contribution financière
- Le projet de l'établissement
- Le règlement intérieur
- La fiche sanitaire de liaison jeune
- La fiche d'inscription à la cantine
- La liste des Ateliers proposés
- Le barème des bourses (pour information)
- L'annexe 1 relative au traitement des données personnelles

### **2. Obligations de l'établissement :**

Le Collège Sainte Marie La Salle s'engage à scolariser l'enfant..... en classe de.....ème pour l'année scolaire 2025-2026.

L'établissement s'engage à informer les parents de l'assiduité et du comportement de leur enfant ainsi que de ses résultats scolaires tout au long de l'année.

L'établissement s'engage, par ailleurs, à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

### **3. Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant.....en classe de.....ème au sein du Collège Sainte Marie La Salle pour l'année scolaire 2025-2026.

Les parents restent les premiers éducateurs de leur enfant. En l'inscrivant au sein de l'établissement, ils s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'établissement telles que définies dans le présent contrat et dans les autres documents y faisant référence.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance des annexes au présent contrat et s'engage(nt) à respecter :

- Le projet de l'établissement
- Le règlement intérieur
- L'engagement de contribution financière
- Tous les engagements qu'il leur a été demandé de signer.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du Collège Sainte Marie La Salle. Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assumer ce coût, dans les conditions de l'engagement de contribution financière annexé au présent contrat.

### **4. Coût de la scolarisation :**

Le coût de la scolarisation comprend uniquement la contribution des familles (52€ pour la classe de 6<sup>ème</sup> et 54€ pour les autres niveaux).

Une facture annuelle sera transmise au(x) parent(s) par le biais de l'élève en octobre.  
Les factures de cantine seront envoyées par courrier au(x) parent(s) tous les mois.

Lors de la conclusion du présent contrat, la somme de 40€ sera demandée afin de valider l'inscription. En cas d'annulation d'inscription, ce montant ne sera pas remboursé et sera conservé par l'établissement.

Les modalités de paiement figurent dans l'engagement à la contribution financière annexé au présent contrat dans le dossier d'inscription.

En cas d'adhésion libre à l'association sportive UGSEL, une cotisation de 15€ sera demandée à la famille de l'élève qui adhère à l'association.

### **5. Dégradation volontaire du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

## **6. Durée et résiliation du contrat :**

Le présent contrat est d'une durée égale à l'année scolaire 2025-2026 dans l'établissement Collège Sainte Marie La Salle.

### **6.1 Résiliation en cours d'année scolaire**

Le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire sauf en cas de :

- Sanction disciplinaire à l'encontre de l'élève
- Désaccord de la famille avec le projet éducatif de l'établissement
- Le non-respect du présent contrat et de ses annexes par les parents

Les parents peuvent résilier le présent contrat en cours d'année scolaire pour motif réel et sérieux. Ces motifs sont :

- Le déménagement
- Le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Le non-respect du présent contrat et de ses annexes par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

En tout état de cause, le coût de la scolarisation relatif à la période écoulée reste dû quel que soit le motif du départ de l'élève.

### **6.2 Renouvellement de l'inscription**

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant pour l'année scolaire suivante durant le second trimestre de l'année scolaire en cours, à l'occasion de la demande de renouvellement d'inscription qui est faite, à tous les parents d'élèves, courant du mois d'avril.

L'établissement peut refuser le renouvellement de l'inscription d'un élève pour les raisons suivantes :

- Motif disciplinaire
- Désaccord de la famille avec le projet éducatif de l'établissement
- Non-respect du présent contrat et de ses annexes

## **7. Droit d'accès aux informations recueillies**

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques.

Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, par l'établissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD), le(s) parent(s) bénéficie(nt) d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, la famille pourra s'adresser au chef d'établissement (Cf annexe 1).

**8. Droit à l'image :**

L'établissement pouvant être amené à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos représentant leur enfant, pour sa communication interne ou externe, une demande d'autorisation de captation et de diffusion d'image et de voix de leur enfant mineur est demandée au(x) parent(s) dans le dossier d'inscription.

**9. Loi applicable et juridiction compétente :**

Toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumise à la compétence du Tribunal Judiciaire dans le ressort duquel se situe le défendeur. En tout état de cause, la loi française sera seule applicable.

A ....., le ...../...../.....

Signature(s) de(s) représentant(s) légal(aux)  
de l'enfant précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Signature du chef d'établissement



---

## **Annexe 1 relative au traitement des données personnelles des élèves et de leur(s) responsable(s) légal(aux)**

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du Collège Sainte Marie La Salle, 54 rue Saint Antoine 59100 Roubaix, Tel : 03 20 73 72 19, mail : [secretariat.college@stemarierbx.fr](mailto:secretariat.college@stemarierbx.fr).

Le responsable des traitements est Monsieur LAGNIEZ Benoit, Chef d'Etablissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatiques et Libertés »).

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions,...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement
- La gestion administrative et comptable
- La gestion des activités scolaires et extra-scolaires (listes de classes, de groupes, ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, ...)
- Le suivi de la scolarité y compris lié aux scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP, ...)
- L'inscription aux examens

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux

directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

- A l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) lorsque vous êtes adhérent à cette association.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse [https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu\\_gabriel.htm](https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm).

Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees>.

Ainsi que celle de l'A.P.E.L nationale à l'adresse : [www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html](http://www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html).

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un courriel à [dpd@enseignement-catholique.fr](mailto:dpd@enseignement-catholique.fr) ou un courrier à : Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel.
- En vous rapprochant, selon les cas de la commune ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

L'établissement recueille, pour les besoins de son activité uniquement, les données téléphoniques des parents. Il est rappelé, conformément à l'article L223-2 du code de la consommation, que ceux-ci disposent du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.